



Mission de l'Organisation des Nations Unies  
pour la Stabilisation en République  
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization  
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES  
DROITS DE L'HOMME  
HAUT-COMMISSARIAT

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

## NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DU MOIS D'AOUT 2015

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme à travers le territoire congolais et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Des informations sur ces tendances, qui sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles prennent les actions nécessaires y compris de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH, sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.*

Au cours du mois d'août 2015, le BCNUDH a enregistré un total de 409 violations des droits de l'homme sur le territoire de la RDC, ce qui représente une hausse par rapport au mois de juillet 2015 au cours duquel nous avons enregistré 393 violations. Les provinces les plus touchées restent les provinces de l'est de la RDC, à savoir la province Orientale (152 violations), le Nord-Kivu (149 violations) et le Sud-Kivu (21 violations).

Durant le mois d'août 2015, les agents étatiques (PNC, FARDC, ANR et autorités administratives) ont été responsables de 216 violations ayant fait 330 victimes. A titre d'exemple, au cours du mois sous analyse, les agents de l'Etat ont été responsables de 20 cas d'exécutions extra-judiciaires.

Parmi les agents de l'Etat, au mois d'août 2015, ce sont les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) qui seraient responsables du nombre le plus élevé de violations des droits de l'homme, à savoir 93 violations ayant fait 168 victimes. Les agents de la police nationale congolaise (PNC) seraient, quant à eux, responsables de 90 violations ayant fait 126 victimes.

En août 2015, les combattants des groupes armés ont été responsables de 193 violations ayant fait 413 victimes. Parmi les groupes armés, les combattants de la *Lord Resistance Army* (LRA) ont été les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH (47 violations ayant fait 161 victimes), suivis par les combattants du Front de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) responsable de 45 violations ayant fait 44 victimes.

Au cours du mois d'août 2015, le BCNUDH a enregistré 24 violations des droits de l'homme dans le cadre du processus électoral à venir sur l'ensemble du territoire congolais. Il s'agit notamment des provinces du Sud-Kivu (neuf cas), du Nord-Kivu (cinq cas), Orientale (trois cas), du Kasai occidental (deux cas), du Kasai oriental (deux cas), Maniema (deux cas) et de Kinshasa (un cas), ce qui constitue une hausse significative par rapport au mois précédent. Les types de violations les plus rapportés sont les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (11 cas) et à la liberté d'expression (10 cas). Ceci porte à 122 le total de violations des droits de l'homme en lien avec les élections à venir enregistrées depuis le 1 janvier 2015.

Concernant les cas enregistrés au cours du mois d'août 2015, les victimes seraient principalement des journalistes (huit victimes) et des membres de la société civile (huit victimes). A l'instar du mois précédent, le BCNUDH reste vivement préoccupé quant aux restrictions à la liberté d'expression dans le pays et la sécurité de ceux qui expriment des critiques envers le Gouvernement et ses actions. Enfin, le BCNUDH s'inquiète du fait que les auteurs présumés des violations enregistrées pendant le mois d'août 2015 sont principalement des agents de l'ANR (neuf cas) qui agiraient en dehors de leurs attributions légales.

Peu de progrès ont été enregistrés ce mois-ci en matière de poursuites judiciaires lancées contre des membres de la société civile et autres opposants politiques, dont la plupart sont en détention préventive à la prison de Makala, à Kinshasa.

Durant le mois de juillet 2015, le BCNUDH a documenté 43 victimes adultes de violences sexuelles principalement dans les provinces du Nord-Kivu (24 victimes) et Orientale (11 victimes). Les principaux responsables de ces violations pour le mois d'août 2015 seraient les combattants des groupes armés (31 victimes), principalement les combattants des factions Raïa Mutomboki (huit victimes) et des FRPI (huit victimes). La section de protection de l'enfant de la MONUSCO a enregistré 21 filles victimes de viols dans les provinces affectées par le conflit.

Le BCNUDH note avec satisfaction que selon les informations mises à sa disposition, au mois de juillet 2015, au moins 19 militaires des FARDC et 10 agents de la PNC ont été condamnés pour des actes constituant des violations des droits de l'homme à travers l'ensemble du pays.